



COMMUNE
DE SORAL

Changement de procédure pour bénéficiaire de la subvention de CHF 100.- à l'achat de l'abonnement annuel TPG JUNIORS (6 à 24 ans révolus)

Dès le 1^{er} avril 2024, pour bénéficier de la participation financière de la commune, **vous n'aurez plus besoin de vous déplacer ou d'envoyer à la mairie** vos justificatifs et quittances.

Vous solliciterez la participation financière de la commune en vous inscrivant directement sur le webshop (boutique en ligne) des TPG :

<https://webshop.tpg.ch/>

Sélectionner la rubrique « Offre de ma commune » puis saisissez « Soral »,
Ensuite « Demander l'offre » et laissez-vous guider sur le webshop.

Seront indispensables :

Un compte client (à créer sur le webshop)

Une carte SwissPass à commander en ligne sur le webshop ou en agence TPG

La Mairie recevra votre demande de participation financière et la validera sous 48h (jours ouvrables) si vous êtes éligible.

Votre réduction sera ensuite disponible dans votre espace personnel en ligne sur le webshop des TPG.

Si vous souhaitez vous rendre en agence (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.

Ce qu'il faut retenir :

Il ne faudra en aucun cas acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir sollicité la demande de participation financière de la commune et obtenu la validation de la mairie.

La commune ne versera plus directement la subvention, celle-ci sera déduite au moment de l'achat de votre abonnement.

Le service relation clientèle des TPG au 00800 022 021 20 (numéro gratuit) restera à votre disposition en tout temps pour répondre à vos questions.

